

**Objet: DESAFFECTATION / DECLASSEMENT : DOMAINE PUBLIC / FLAMANT
ANNIE - 2021_064**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 18/10/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

Absents: Bruno FILIOL

Monsieur le Maire explique que Madame Annie FLAMAND souhaite acquérir une partie du domaine public à la placette de l'église 15310 Saint-Cernin (plan joint).

Considérant que la cession des terrains précités ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après désaffectation, pour partie, de ladite dépendance de l'usage du public et de tout service public.

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle en vue de l'opération susvisée ne portent pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation piétonne.

Après délibérations, le Conseil Municipal,

- Constate que la section du domaine public telle que désignée sur le plan joint à la présente délibération, est désaffectée de l'usage du public.
- Décide de prononcer le déclassement et l'aliénation de 30 mètres carré de la voie communale (domaine public) de la placette.
- Décide de prononcer le déclassement partielle de la section de domaine public précité (voir plan joint) en vue de sa cession à Madame Annie FLAMAND .
- Rappelle que le prix de vente est fixé à 1 euros le mètre carré.
- Rappelle que l'ensemble des frais relatifs à la procédure de cession est à la charge des demandeurs,
- décide qu'un membre du Conseil Municipal sera présent lors du bornage par un géomètre pour vérifier que les opérations ci-dessus sont respectées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 26/10/2021
et publication ou notification du 26/10/2021

Le Maire,
A. DUJOLS



Département :
CANTAL

Commune :
SAINT-CERNIN

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 26/10/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Désaffectation partielle
Flamand Année

